

Lundi le 15 janvier 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 15 janvier deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

001-01-18

Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 et 11 décembre 2017.
3. Correspondance :
 - 1) Commission scolaire du Chemin-du-Roy.
 - 2) CPTAQ : Dossier Christine Veilleux.
 - 3) Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
 - 4) Sécurité publique : Direction de l'organisation et des pratiques policières.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 décembre 2017.
- 3) FQM : Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités.
- 4) FQM : Déclaration commune, forum des communautés forestières.
- 5) Fixation des salaires pour l'année 2018.
- 6) Cotisation annuelle à l'ADMQ pour l'année 2018.
- 7) Avis de motion : Remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.
- 8) Projet de règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.
- 9) Rencontre avec le député de Maskinongé.
- 10) Lavabo pour la cuisine de l'Age d'Or.
- 11) Mandat au vérificateur pour la TECQ.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1) Bilan des activités du service de sécurité incendie pour l'année 2017.
- 2) Soumission pour extincteur CO2 avec support.
- 3) Municipalité St-Léon-le-Grand : Technicien en prévention incendie 2017.
- 4) Services des incendies : Formation décembre 2017.
- 5) Achat de défibrillateur pour camion incendie et salle Lévis St-Yves.

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) MTQ : Demande de remboursement subvention amélioration réseau routier.

8. URBANISME

- 1) Rapport sur l'émission des permis en 2017.

9. ENVIRONNEMENT

- 1) Sablière Claude Grenier.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

11) AFFAIRES NOUVELLES :

- 1) Centre de services partagés du Québec : vente de matériaux incendies.
 - 2) Autorisation de mettre en vente le matériel incendie non utilisé.
 - 3) Programme FARR : Demande d'aide financière.
 - 4) MRC de Maskinongé : Demande d'approbation du règlement 256-18.
 - 5) Renouvellement de la formation des secouristes en milieu de travail.
 - 6) Formation pour le défibrillateur.
- 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

002-01-18

Approbation des procès-verbaux du 04 et 11 décembre 2017.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 04 et 11 décembre 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 04 et 11 décembre 2017 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

003-01-18

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Commission scolaire Chemin-du-Roy.
- 2) CPTAQ : Dossier Christine Veilleux.
- 3) Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- 4) Sécurité publique : Direction de l'organisation et des pratiques policières.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

Monsieur le conseiller Denis Bergeron est présent à partir de 19h04.

004-01-18

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le

paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700606 à 201700646 inclusivement totalisant un montant de 187 804,57 \$ et les salaires de décembre 20 452,39 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

005-01-18

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 décembre 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

006-01-18

FQM : Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités.

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides

et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

007-01-18

FQM : Déclaration commune, forum des communautés forestières.

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Doris Jetté est présente à la réunion à compter de 19h09.

009-01-18

Cotisation annuelle à l'ADMQ pour l'année 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance au coût de 865,39 \$ taxes incluses pour le directeur général. De plus il est résolu de défrayer le coût

de Madame Isabelle Plante à l'association des directeurs municipaux du Québec comme membre pour une participation de l'ordre de 429,09 \$ taxes incluses pour 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 010-01-18** Monsieur le conseiller Georges Lysight dépose à la table du Conseil municipal un projet de règlement sur le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal et en donne avis de motion :

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'il présentera à la séance ordinaire du 5 février 2018, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement est présenté et déposé à la table du Conseil par Monsieur le conseiller Georges Lysight et tous les membres du Conseil en ont une copie entre les mains.

- 011-01-18** **Projet de règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.**

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le Conseil doit adopter un règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du projet de règlement portant le numéro 283-18 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 012-01-18** **Rencontre avec le député de Maskinongé.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la rencontre avec le député de Maskinongé Monsieur Marc H. Plante le 24 janvier 2018 au bureau municipal à 17h.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 013-01-18** **Lavabo pour la cuisine de l'Age d'Or.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Claude Lessard de faire l'achat d'une grosse cuve en acier inoxydable et de voir la façon d'installer les tuyaux d'eau et d'égout.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 014-01-18** **Mandat au vérificateur pour la TECQ.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard C.A, pour la vérification de la TECQ.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 015-01-18** **Bilan des activités du service de sécurité incendie pour l'année 2017.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du bilan du service des incendies de l'année 2017 déposé par le directeur des incendies à la table du Conseil. D'autre part,

le Conseil accepte le rapport et félicite Monsieur Bergeron pour le bon travail durant l'année 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

016-01-18

Soumission pour extincteur CO2 avec support.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire se procurer deux extincteurs de dioxyde de carbone avec support pour le service incendie;

Considérant que Félix Sécurité a déposé deux soumissions pour des extincteurs neufs et usagés;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission au montant de 473.10\$ taxes incluses pour deux extincteurs et support usagés;

D'autre part, le conseil entérine l'achat des deux extincteurs de CO2 usagés

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

017-01-18

Municipalité St-Léon-le-Grand : Technicien en prévention incendie 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation pour le technicien en prévention incendie pour l'année 2017 au montant de 584,59\$. D'autre part, le Conseil accepte la facturation pour l'année 2017 dans le cadre du préventionniste Monsieur Mario Ducharme.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

018-01-18

Services des incendies : Formation décembre 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur la formation des pompiers au 31 décembre 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

019-01-18

Achat de défibrillateur pour camion incendie et salle Lévis St-Yves.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire acquérir deux défibrillateurs;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de deux défibrillateurs au montant de 1 699,00\$ chacun plus taxes pour la salle Lévis St-Yves et le camion incendie et d'un cabinet mural au coût de 290,00\$ qui sera installé dans la salle Lévis St-Yves.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

020-01-18

MTQ : demande de remboursement subvention amélioration réseau routier.

Considérant la subvention accordée à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'amélioration du réseau routier municipal par le Ministre des Transport DANS LE DOSSIER 00025578-1-51055(04) - 2017-06-21-13;

Considérant que les dépenses s'élèvent à 140 301.64\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 40 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

021-01-18 Rapport sur l'émission des permis en 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur l'émission des permis émis durant l'année 2017 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour un montant total déclaré de l'ordre de 1 079 320,00 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

022-01-18 Sablière Claude Grenier.

CONSIDÉRANT la demande de M. Claude Grenier à l'effet d'ouvrir une sablière dans le rang Augusta sur le numéro de lot 5569468;

CONSIDÉRANT que le projet de Monsieur Grenier n'est pas autorisé par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que Monsieur Grenier demande à la municipalité d'ajouter des modifications à son règlement de zonage pour qu'il y ai le droit d'opérer une sablière;

CONSIDÉRANT les rencontres et l'étude du sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de Monsieur Grenier à la modification du règlement de zonage et refuse le projet de celui-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AFFAIRES NOUVELLES

023-01-18 Centre de services partagés du Québec : vente de matériaux incendies.

Considérant que la municipalité désire se départir de matériaux incendies;

Considérant que le Centre de services partagés du Québec donne le service aux municipalités moyennant un pourcentage de frais;

Considérant que la municipalité désire faire partit de ce centre et qu'une entente de services pour la disposition de biens.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'entente de services déposé par le Centre de services partagés du Québec. D'autre part, le Conseil accepte l'entente et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom ladite entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

024-01-18

Autorisation de mettre en vente le matériel incendie non utilisé.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des matériaux incendies pour la vente de ceux-ci. D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à se départir des matériaux incendies avec l'autorisation du directeur du service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

025-01-18

Programme FARR : Demande d'aide financière

Considérant que le local de bibliothèque ne rencontre pas les normes de qualité des bibliothèques publiques québécoises;

Considérant que les caractéristiques actuelles de la bibliothèque ne permettent pas l'actualisation de ses services;

Considérant que certains équipements de la bibliothèque sont désuets;

Considérant que les services aux usagers nécessitent de plus en plus d'équipements technologiques;

Considérant que l'apport de la culture est d'une importance capitale pour notre communauté;

Considérant que l'étendue régionale du rayonnement de la culture passe par le Réseau BIBLIO CQLM, en matière de bibliothèque;

Considérant que le programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) soutient les initiatives, par le biais du Réseau BIBLIO CQLM, permettant l'amélioration des infrastructures culturelles;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que

Que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont dépose une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par le biais du Réseau BIBLIO CQLM, dans le cadre du programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions*.

Que le directeur général, monsieur Jean Charland agisse comme mandataire au dossier et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

026-01-18

MRC de Maskinongé : Demande d'approbation du règlement 256-18

Objet : Approbation du règlement #256-18 de la MRC de Maskinongé décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage, suite à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel régional;

Considérant qu'il est du devoir de la Régie du parc industriel régional de procéder à l'installation de lampadaires pour l'éclairage de la rue Devault;

Considérant qu'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve le règlement 256-18, intitulé :

Règlement décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel (Phase 1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas six cent cinquante mille de dollars (650 000.00\$)

Dans la mesure où le règlement # 256-18, lequel doit être adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé le 14 février 2018, est identique au projet de règlement adopté par ledit Conseil le 10 janvier 2018, sous le numéro 22/01/18, tel que soumis.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

027-01-18

Renouvellement de la formation des secouristes en milieu de travail.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la formation des secouristes en milieu de travail pour Monsieur Claude Lessard et Madame Isabelle Plante. D'autre part, le Conseil autorise cette formation de deux jours qui se donnera à la Porte de la Porte de la Mauricie les 12 et 13 mars 2018. De plus, le Conseil vote un budget de 109.00\$ plus taxe pour la formation de Monsieur Lessard le tout en conformité avec la CNESST.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

028-01-18

Formation pour le défibrillateur.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont engage M. Mathieu Leblanc, ambulancier et pompier pour donner une formation sur les défibrillateurs aux employés municipaux et quelques membres de l'Age d'Or. Il sera payé au taux de 18,38\$ de l'heure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

029-01-18

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h50.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 15 janvier 2018.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier